

**COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 12 décembre 2018

Date de convocation : 28 novembre 2018

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 20

Nombre de délégués syndicaux absents : 5

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 18 heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme** : Dominique CAMUS – Maryse FAGOT – Eric FRANCOIS – Anne Marie HARLE (représentant Guy BARON) – Richard JACQUET (représentant Jean Marie BLONDELLE) - Arnold LAIDAIN – Jacques VANOYE (représentant Valérie KUMM) - Philippe VASSANT.
- **CC de l'Est de la Somme** : Hervé FRIZON – Vincent JOLY – Françoise RAGUENEAU (représentant Christian AVY) - André SALOME – Bertrand VERMANDER – Jean Marc WISSOCQ.
- **CC Terre de Picardie** : Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Magali CRAPPIER (représentant Robert BILLORE) - Michel GUILBERT – Chantal ROUVROY (représentant José SUEUR) - Régis VENTELON.

Titulaires absents excusés : Guy BARON (représenté par Anne Marie HARLE) – Jean Marie BLONDELLE (représenté par Richard JACQUET) – Claude COULON – Valérie KUMM (représentée par Jacques VANOYE) – Christian AVY (représenté par Françoise RAGUENEAU) – Frédéric LECOMTE - Robert BILLORE (représenté par Magali CRAPPIER) – José SUEUR (représenté par Chantal ROUVROY).

Délégués suppléants présents non votants : François LALOI – Bruno ETEVE.

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA – Jean Dominique PAYEN – Nicolas PROUSEL – Francis BOITEL - Jean Pierre BOUCQ – Yvan Marie MEURET – Christophe VASSENT – Françoise MAILLE.

Secrétaire de séance : Arnold LAIDAIN

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

Ordre du jour :

Finances

- Validation du programme d'actions 2019
- Vote du budget primitif 2019 :
 - . Budget principal
 - . Budget annexe ADS
 - . Budget annexe Promotion du tourisme

Culture

- Je suis venu(e) t'écrire – saison 2 – demande de subvention Leader
- Les Imaginaires 2019 – demande de subvention Leader
- Résidence d'artistes 2019 de la compagnie Les lucioles : attribution d'une subvention et signature d'une convention.

Attractivité / Tourisme

- Animation GAL 2019 – demande de subvention Leader
- Coopération GAL : évaluation à mi-parcours
- Coopération GAL : E.V.A.L. (Evaluer, Valoriser, Améliorer, Leader)
- Convention cadre portant sur la délégation des missions à l'Office de Tourisme et attribution de l'aide 2019.

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le Comité Syndical a désigné à l'unanimité Monsieur Arnold LAIDAIN, secrétaire de séance.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 novembre 2018. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

| |
|---------------------------------------------------|
| 1 – Validation du programme d'actions 2019 |
|---------------------------------------------------|

Lors du DOB du 14 novembre dernier, les orientations et pistes d'actions avaient été présentées et avaient fait l'objet de différents échanges. La volonté des élus était de ne pas augmenter les contributions des EPCI membres et de rechercher comme chaque année un maximum de financements extérieurs. C'est dans cet esprit que le budget a été élaboré.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

| OPERATION | INFOS/OPERATION | COUT TTC | TOTAL FINANCEMENTS EXTERIEURS |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|
| ATTRACTIVITE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME | | | |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2019 | . Développement exogène (partenariat Regional Partner, événementiels) . Développement endogène (SARCOM) . Economie sociale et solidaire (appui ingénierie, communication) | 28 750 € | 8 200 € |
| AMENAGEMENT AIRE ASSEVILLERS | Promotion du territoire au travers d'un espace aménagé (mobilier, projection films...) | 120 000 € | 80 000€ |
| GUIDE DU ROUTARD | Elaboration du guide | 11 500 € | 0 € |
| ANIMATION GAL | Frais de fonctionnement / communication et sensibilisation autour du dispositif | 15 120 € | 10 271 € |
| ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE CHEMINS DE RANDO | Remplacement de la signalétique détériorée. | 1 000 € | 0 € |
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITE – CADRE DE VIE | | | |
| PLAN DE PAYSAGE | Poursuite de l'étude et frais s'y rattachant | 53 371 € | 24 017 € |
| Plan Climat Air Energie Territorial | Lancement de l'étude pour définir une stratégie et des actions à entreprendre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre | 40 500 € | 0 € |
| VILLES ET VILLAGES FLEURIS | Préparation des communes au label Villes et Villages Fleuris (animation, formation, frais de concours) | 10 110 € | 6 198 € |
| PARC DE SCOOTERS | Gestion du parc de scooters (remplacement de scooters, assurances, réparations.....) | 22 600 € | 15 150 € |
| CULTURE | | | |
| PROGRAMME CULTUREL 2019 | . Lecture publique et oralité (Contes en Pays, je suis venu(e) t'écrire, salon du livre, boîtes à livres) . Education artistique et culturelle (Chemins artistiques) . Un programme de spectacles tout public « les imaginaires » . Pays d'Art et d'Histoire | 140 450 € | 97 400 € |

- ✓ Le comité syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'ensemble du programme d'actions 2019 et les dépenses prévisionnelles s'y rattachant.
- Autorise le Président à engager les consultations nécessaires pour le bon déroulement des opérations, à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets.
- Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat (FNADT,...), la Région, le Département, la MSA, la DRAC, la DRJSCS, la Fondation la Poste, les lycées...

2 – Vote du Budget Primitif 2019

BUDGET PRINCIPAL

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

Le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

| | | |
|---------------------------------|----------|-------------|
| - en section de Fonctionnement, | Dépenses | 1 052 173 € |
| | Recettes | 1 052 173 € |
| - en section d'Investissement, | Dépenses | 136 650 € |
| | Recettes | 160 977 € |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Opérations réelles | 011 | Charges à caractère général (adm générale et actions) | 410 416 € |
| | 012 | Frais de personnel | 535 402 € |
| | 65 | Autres charges de gestion courante (Indemnités élu, redevances, droits d'auteur, subvention résidence artistes) | 22 805 € |
| | 67 | Charges exceptionnelles (lots VVF et Rbt régie scooters) | 2 550 € |
| | 042 | Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements des dépenses d'investissement) | 81 000 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Opérations réelles | 013 | Atténuations de charges (rbt part des agents / titres rest.) | 4 900 € |
| | 70 | Produits des services (location scooters et rbt ADS / ingénierie : 1.8 + CBM et HC) | 81 102 € |
| | 74 | Dotations subventions et participations (tous partenaires : DRAC, Etat, CD80, Europe, EPCI...) | 771 016 € |
| | 77 | Produits exceptionnels (Fonds de réserve à ponctionner) | 165 155 € |
| Opération d'ordre | 042 | Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissement des subventions d'investissement) | 30 000 € |

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Opérations réelles | 16 | Dettes assimilées (rbt cautions scooters) | 3 000 € |
| | 20 | Immos incorporelles (logiciels) | 1300 € |
| | 21 | Immos corporelles (aire Assevillers, boîtes à livres, scooters, mobilier et informatique) | 102 350 € |
| Opération d'ordre | 040 | Opération d'ordre entre sections (amortissement des subventions d'investissement) | 30 000 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Opérations réelles | 10 | Dotations (FCTVA) | 15 157 € |
| | 13 | Subvention d'investissement (Leader et mécénat) | 61 820 € |
| | 165 | Dépôt, cautionnement reçus (cautions scooters) | 3 000 € |
| Opération d'ordre | 040 | Opération d'ordre entre sections (amortissements des dépenses d'investissement) | 81 000 € |

✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2019, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

BUDGET ANNEXE ADS

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

Le budget primitif du budget annexe ADS s'équilibre de la façon suivante :

| | | |
|---------------------------------|----------|----------|
| - en section de Fonctionnement, | Dépenses | 82 920 € |
| | Recettes | 82 920 € |
| - en section d'Investissement, | Dépenses | 2 568 € |
| | Recettes | 2 568 € |

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|------------------------------------------------|----------|
| Opérations réelles | 011 | Charges à caractère général | 10 900 € |
| | 012 | Frais de personnel | 69 352 € |
| | 65 | Autres charges de gestion courante (redevance) | 100 € |
| Opération d'ordre | 042 | Op. d'ordre entre sections (amortissements) | 2 568 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|-------------------------------------------------|----------|
| Opérations réelles | 70 | Produits des services (facturation prestations) | 82 920 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|---------------------|---------|
| Opérations réelles | 20 | Immos incorporelles | 568 € |
| | 21 | Immos corporelles | 2 000 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|-------------------|----------|---------------------------------------------|---------|
| Opération d'ordre | 040 | Op. d'ordre entre sections (amortissements) | 2 568 € |

✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif au budget annexe ADS 2019, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

BUDGET ANNEXE PROMOTION DU TOURISME

Le budget primitif du budget annexe Promotion du Tourisme s'équilibre de la façon suivante :

| | | |
|---------------------------------|----------|-----------|
| - en section de Fonctionnement, | Dépenses | 284 196 € |
| | Recettes | 284 196 € |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|------------------------------------|-----------|
| Opérations réelles | 65 | Autres charges de gestion courante | 284 196 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | CHAPITRE | INTITULE | MONTANT |
|--------------------|----------|------------------------------------------|-----------|
| Opérations réelles | 74 | Dotations, subventions et participations | 284 196 € |

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Vote le budget primitif relatif au budget annexe Promotion du tourisme 2019, par chapitre pour l'unique section, de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

3 - Je suis venu(e) t'écrire – saison 2 – demande de subvention Leader

Descriptif : Développer un projet autour de la correspondance en mettant à l'honneur l'écriture épistolaire et le Mail Art. Permettre à des personnes qui au départ ne se connaissent pas d'entretenir une correspondance, de se découvrir, d'apprendre à se connaître pour enfin se rencontrer et envisager peut-être d'approfondir cette relation épistolaire.

Méthode : Ce projet d'une durée de deux ans est, chaque année, confié à un duo d'artistes.

Le coût : 21 500 € HT

Demande de financement : 17 200 € (FEADER via Leader Gal)

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération
- Valide le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

4 - Les Imaginaires 2019 – demande de subvention Leader

Descriptif : « Les Imaginaires » est le nom donné à la programmation artistique qui sera chaque année proposée sur l'ensemble du territoire. Celle-ci répond à un désir de culture des habitants du territoire confrontés d'une part à un éloignement de l'offre culturelle et, d'autre part, à un déficit d'équipements culturels. Pour cela, cette programmation s'adaptera aux spécificités du territoire et aura pour ambition d'aller à la rencontre de tous les publics, de casser les barrières géographiques et mentales qui parfois peuvent inhiber l'accès aux spectacles.

Le coût : 22 500 € HT

Demande de financement : 18 000 € (FEADER via Leader Gal)

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération
- Valide le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

5 - Résidence d'artistes 2019 de la compagnie Les Lucioles : attribution d'une subvention et signature d'une convention.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le PETR Cœur des Hauts-de-France a souhaité proposer à la compagnie de théâtre contemporain des Lucioles une résidence artistique de plusieurs mois sur son territoire en 2019.

Cette résidence se construira avec les acteurs du territoire (centres sociaux, centres de loisirs, établissements scolaires, maisons de retraites, espaces culturels, médiathèques) et se consacrera, sur des temps différenciés, à développer la création artistique, la diffusion d'œuvres du répertoire de la compagnie et la médiation autour de son travail.

Afin de déterminer les modalités de mise en résidence, il est proposé de signer une convention de « résidence d'implantation artistique 2019 » avec la Compagnie Les Lucioles, et de lui attribuer une subvention d'un montant de 9 000 €.

La compagnie sera présente sur le territoire de janvier à septembre 2019.

La présence se caractérisera par un travail de création, la diffusion des œuvres du répertoire de la compagnie, des actions de médiation (ateliers artistiques, temps de préparation à la sortie de spectacle).

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération
- Valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 000 € pour l'année 2019
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération et notamment la convention présentée (préalablement transmise aux membres).

6 - Animation GAL 2019 – demande de subvention Leader

Le PETR Cœur des Hauts de France, structure porteuse du GAL, s'est engagé à mener à bien la stratégie locale de développement et à en assurer les tâches d'animation et de gestion tout au long du programme LEADER.

Aussi, une ingénierie dédiée avec des moyens d'action sont nécessaires.

Ingénierie dédiée :

- 1 ETP / Animatrice
- 0.5 ETP / Suivi dossiers et communication

Montant concerné : 69 000 €

Demande de financement : 55 200 € (FEADER via Leader Gal)

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération et autorise le Président à organiser l'ingénierie nécessaire au bon fonctionnement du dispositif au sein du PETR
- Valide le plan de financement et sa demande FEADER dans le cadre de LEADER, en cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

7 - Coopération GAL : évaluation à mi-parcours

Contexte : Obligation pour les territoires LEADER de réaliser une évaluation à mi-parcours de leur programmation.

Méthode : Mutualiser, avec les GAL de Thiérache et du Grand Beauvaisis une prestation pour l'élaboration de l'état des lieux du programme LEADER. Le GAL de la Thiérache se propose de porter la démarche. Un accord de partenariat sera signé et reconnu comme le document juridique fixant les droits et obligations de chacun des partenaires ainsi que la répartition de leurs missions.

Coût total : 21 000 € TTC

Participation du PETR : 7 000 € TTC

Demande de financement : 80 % du HT (FEADER via Leader Gal)

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Valide la participation au projet de coopération avec les GAL de Thiérache et du Grand Beauvaisis telle que présentée ci-dessus et le financement et modalités de mise en œuvre
- Autorise le Président à signer un accord de partenariat et le cas échéant le groupement de commande porté par le chef de file et plus généralement tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

8 - Coopération GAL : E.V.A.L. (Evaluer, Valoriser, Améliorer, Leader)

Contexte : Evaluation du programme LEADER et sa communication.

Des besoins communs ont été identifiés sur les territoires (ex Picardie) notamment sur l'état des lieux, la mise en œuvre du programme, la mise en réseau, la création d'outils, la nécessité d'une dynamique commune, la réalisation d'une évaluation finale... Le GAL Sources et vallées a proposé de porter la démarche.

Une réflexion est engagée pour solliciter et mutualiser un prestataire sur 3 ans.

Participation du PETR : maximum de 13 200 € TTC dont 4 400 € TTC pour l'année 2019.

Demande de financement : 80 % du HT (FEADER via Leader Gal)

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
 - Valide la participation au projet de coopération avec les GAL de Thiérache et du Grand Beauvaisis telle que présentée ci-dessus et le financement et modalités de mise en œuvre
 - Autorise le Président à signer un accord de partenariat et le cas échéant le groupement de commande porté par le chef de file et plus généralement tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

9 - Convention cadre portant sur la délégation des missions à l'Office de Tourisme et attribution de l'aide 2019.

CONVENTION CADRE

Dans le cadre de la prise de compétence liée au tourisme, le PETR délègue ses missions à l'Office de Tourisme Haute-Somme dont la nature des statuts est « EPIC ».

Pour la réalisation des missions déléguées, une contribution annuelle sera versée par le PETR Cœur des Hauts de France à l'Office de Tourisme Haute-Somme.

Aussi, il est proposé une convention cadre de 3 ans définissant les modalités de délégation de ces missions.

Le Président donne lecture de la convention qui avait été envoyée préalablement aux membres.

FINANCEMENT 2019

La base de calcul est de 4.15 € par habitant soit pour 2019 : 284 196 €.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
 - Valide la convention présentée ;
 - Valide l'aide octroyée à l'Office de Tourisme Haute-Somme pour l'exercice 2019 à hauteur de 284 196 € et autorise le versement selon les modalités figurant dans la convention ;
 - Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arnold LAIDAIN
Secrétaire de séance



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 - 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
N° Siret 200 078 244 00015
Code APE 8413Z

Philippe CHEVAL
Président

